Fanfare de l'Orean 50.000 fr
Harmonie Municipale 100.000 fr
Amicale des Sapeurs Pompiers 20.000 fr
Sauveteurs Hospitaliers Bretons 5.000 fr
Invalides du travail (section de Pezan) 5.000 fr
Association Valentin Haüy 5.000 fr
Medailles Militaires 10.000 fr

- d'attribuer à l'Harmonie Municipale une somme de 10.000 fr par concert qui sera donné à Pezan par la Société durant la saison.
- dit que la dépense sera imputée jusqu'à concurrence de 900.000 fr sur le chapitre XX IX art 5 du B.P. 1957
- que la dépense supplémentaire fera l'objet d'un crédit complémentaire à inscrire au budget supplémentaire 1957

Approuvé à l'unanimité moins 2 abst. MM. Papeau et Guichaoua parce que leurs propositions n'ont pas été retenues.

Subvention Exceptionnelle M. Seugnet rapporteur

La section féminine de Volley Ball du Collège de Pezan ayant remporté le titre de Champion d'Académie se trouve qualifiée pour disputer la finale du Championnat de France à Paris

La Commission des finances propose d'attribuer une subvention exceptionnelle 30.000 fr à titre d'indemnité pour les frais de déplacement et de séjour.

Le Conseil Municipal
Sur l'avis de la Commission des finances
décide

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 30.000 fr au Club athlétique du Collège de Pezan à titre d'indemnité pour participation aux frais de déplacement de l'équipe féminine de Volley ball qui se rendra à Paris pour disputer la finale du Championnat de France
- dit que la dépense sera mandatée au XXXI Dépenses Imprévues du B.P. 1957

adopté à l'unanimité

IV Hopital. Situation juridique des biens et modifications au plan de financement

M. Seugnet donne lecture du projet de délibération préparé par la Commission des finances au sujet de la participation de la Ville dans la construction d'un nouveau corps de bâtiment à l'Hospital de Pezan Malakoff.